Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Pour la période se terminant le 31 mars 2007

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable James Flaherty
Ministre des Finances

Table des matières

SECTION I – SURVOL **1**

Message du directeur **2**

Déclaration de la direction **4**

Renseignements sommaires **5**

Priorités du Ministère **8**

Bilan de l'année **11**

Résultats clés pour 2006-2007, par priorité **13**

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE **19**

Analyse par activité de programme **20**

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES **24**

Renseignements sur l'organisation **25**

Renseignements financiers et supplémentaires **27**

Annexe 1 : États financiers **31**

SECTION 1 – SURVOL

Message du directeur

J'ai le plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour la période se terminant le 31 mars 2007. Dans le Rapport sur le rendement de l'exercice précédent, nous avons fait état d'une augmentation considérable de la valeur des opérations comprises dans nos communications de cas. Cette année, la valeur globale des opérations financières comprises dans les 193 cas communiqués a de nouveau doublé par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre près de dix milliards de dollars.

L'atteinte de ces nouveaux sommets témoigne de la réussite d'une organisation qui gagne en force et en efficacité chaque année et d'un partenariat avec les entités déclarantes, les organismes d'application de la loi et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), qui correspond exactement à ce que les législateurs avaient envisagé au départ. Nous levons de plus en plus le voile sur le financement des activités criminelles et terroristes, et sommes appelés à fournir des renseignements financiers sur les cibles sous enquête. Nous sommes encouragés par les relations solides que nous avons nouées, tant avec nos partenaires du régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, qu'avec les institutions financières qui nous transmettent des déclarations.

De même, nous assistons au renforcement continu de nos partenariats sur le plan international. Les nouvelles unités du renseignement financier (URF), comme les plus établies, font appel à nous pour recevoir une aide technique et ponctuelle, impatientes d'améliorer et de voir croître leurs propres organisations. En 2006-2007, CANAFE a élargi ses liens internationaux en signant 15 nouveaux protocoles d'entente (PE) avec des URF étrangères, ce qui lui permet maintenant d'échanger des renseignements avec 45 URF étrangères.

Ce fut une année marquante pour CANAFE, pendant laquelle nous nous sommes préparés à nous lancer sur un nouveau terrain, caractérisé par des responsabilités accrues et un éventail de nouveaux outils de gestion et d'analyse des renseignements.

Au cours de la dernière année, la loi qui régit CANAFE a été soumise à l'examen quinquennal du Parlement. À la lumière de cet examen, de nos cinq années d'activité et des normes internationales en constante évolution, le gouvernement a proposé différentes modifications législatives dans le projet de loi C-25, qui permettront d'apporter des améliorations majeures en vue de renforcer davantage le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le Canada est maintenant prêt à mettre en œuvre un régime encore plus efficace et exhaustif.

Nous avons également mis à exécution un ambitieux projet, en collaboration avec notre homologue, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières de l'Australie (AUSTRAC), qui consistait à mettre en œuvre des mises à niveau sur le plan des

technologies de l'information afin d'accroître notre capacité en matière de saisie et d'analyse des données. Ce projet d'envergure nous a permis de nous doter de solutions informatiques de pointe et d'améliorer nos processus opérationnels, des changements qui rapportent déjà beaucoup et qui continueront de le faire à long terme. Ce projet de collaboration avec une URF partenaire constitue un exemple éloquent de la façon dont les URF du monde s'entraident dans le but commun de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes transnationaux.

Nous envisageons avec confiance une autre année pendant laquelle nous contribuerons à protéger les Canadiens, pourvus de nouveaux outils et de nouvelles responsabilités, dans le cadre d'un régime renforcé, et à titre de partenaire encore plus efficace dans la lutte internationale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Horst Intscher
Directeur

Déclaration de la direction

Je soumets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2006-2007 du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT);
- il est fondé sur les résultats stratégiques du Centre et l'Architecture des activités de programmes, qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor;
- il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées;
- il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Nom : _____
Horst Intscher

Titre : Directeur

Renseignements sommaires

Survol

Le Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada (CANAFE) participe à l'initiative canadienne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Son principal objectif est de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent, du financement des activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada.

Le travail de CANAFE gravite autour de trois activités essentielles : la première consiste à recevoir des déclarations d'opérations financières et de l'information d'autres sources pour produire des renseignements financiers sur des cas présumés de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada. La deuxième consiste à assurer la conformité à la loi qui régit CANAFE – la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) – par les institutions financières et les entreprises assujetties à la *Loi*. La troisième activité consiste à produire des renseignements financiers stratégiques qui font la lumière sur les modes opératoires et les tendances qui caractérisent les méthodes en évolution utilisées par les réseaux de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes.

Mission

CANAFE a pour mission de fournir aux organismes d'application de la loi et du renseignement des renseignements financiers sur le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada, tout en assurant la protection des renseignements personnels en sa possession.

Activités

Le mandat de CANAFE consiste à fournir des renseignements financiers afin de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent, du financement des activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada.

Les activités de CANAFE sont notamment les suivantes :

- recevoir les déclarations d'opérations financières douteuses et les autres déclarations visées par règlement, et recueillir tout autre renseignement qui se rapporte au recyclage des produits de la criminalité et au financement d'activités terroristes;
- recevoir les déclarations sur les mouvements transfrontaliers d'espèces ou d'effets représentant d'importantes sommes;
- analyser et évaluer les renseignements reçus;

- communiquer aux organismes canadiens d'application de la loi les renseignements financiers pouvant être utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes;
- communiquer les mêmes renseignements à l'Agence du revenu du Canada, si le Centre estime que ces renseignements se rapportent à une infraction, consommée ou non, d'évasion fiscale et à l'Agence des services frontaliers du Canada s'il estime qu'ils se rapportent à une infraction, consommée ou non, d'évasion de paiement de droits fédéraux ou qu'ils se rapportent à certaines dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
- communiquer au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) les renseignements financiers pouvant se rapporter à des menaces à la sécurité du Canada (y compris le financement présumé d'activités terroristes);
- communiquer des renseignements financiers aux unités du renseignement financier étrangères avec lesquelles il a conclu un protocole d'entente pour l'échange de tels renseignements;
- s'assurer que les institutions financières et les autres entités déclarantes respectent leurs obligations aux termes de la *Loi* et de ses règlements;
- veiller à ce que les renseignements personnels qui relèvent de lui ne soient pas communiqués sans autorisation;
- fournir des renseignements, des conseils et des analyses stratégiques qui permettent de mieux connaître et comprendre les phénomènes du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes et qui président à l'élaboration de contre-stratégies canadiennes et multilatérales efficaces;
- accroître le niveau de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard du recyclage des produits de la criminalité.

Dans l'intérêt des Canadiens

CANAFE est un élément essentiel de la collectivité des organisations et des fonctions qui luttent contre le crime organisé et le terrorisme sous le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En tant qu'URF du Canada, le Centre a pour rôle de protéger le système financier du Canada en contribuant à la mise en place d'un environnement plus hostile au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes au Canada, en favorisant la sécurité publique et la sécurité nationale des Canadiens, et en veillant à la protection des renseignements personnels.

CANAFE facilite la tenue d'enquêtes et de poursuites relativement au blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes et à d'autres menaces à la sécurité du Canada, en recevant de l'information sur des opérations financières, en l'analysant et en communiquant les renseignements financiers qui en découlent aux organismes compétents d'application de la loi ou au SCRS.

En assurant la conformité des institutions financières et d'autres entités déclarantes à leurs obligations aux termes de la *Loi*, le Centre aide à créer un moyen de dissuasion puissant à l'endroit

des personnes portées à utiliser des circuits financiers légitimes pour blanchir des capitaux ou financer le terrorisme. Au Canada, les banques et d'autres entreprises de services monétaires se sont dotées de programmes de conformité internes qui permettent de suivre les itinéraires des opérations financières et font en sorte que les organismes d'application de la loi puissent poursuivre efficacement les cas présumés de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes.

Le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes sont des phénomènes de nature transnationale qui exigent la participation de tous les pays pour assurer leur détection et leur dissuasion avec succès. Les travaux que mène CANAFE, de concert avec des organismes internationaux comme le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et le Groupe Egmont, pour le compte du Canada, contribuent largement à l'établissement et à l'adoption de nouvelles normes internationales pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les liens opérationnels que le Centre a forgés avec d'autres URF à l'échelle planétaire sont un élément essentiel de la contribution du Canada à la lutte internationale contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et le crime organisé transnational.

Priorités du Ministère

État du rendement		2006-2007 (millions de dollars) Dépenses prévues	Dépenses réelles [1]
Résultat stratégique : Renseignement financier permettant de contribuer à la détection et à la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger.			
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada : Le rôle de CANAFE en tant qu'URF du Canada consiste à protéger le système financier du Canada en contribuant à la création d'un environnement plus hostile au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes au Canada. Le résultat stratégique et les activités du Centre soutiennent les résultats suivants du gouvernement du Canada : • un marché équitable et sécurisé; • des collectivités sécuritaires et sécurisées; • un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale.			
Activité de programme : Collecte, analyse et communication de renseignements financiers* Analyse des renseignements financiers axée sur la technologie et des communications de renseignements largement acceptés et utilisés par les organismes d'application de la loi et du renseignement ainsi qu'un programme qui aide les entités déclarantes à se conformer à la loi.			
Communiquer en temps opportun des renseignements de grande qualité aux organismes d'application de la loi et du renseignement ainsi qu'aux URF étrangères. Analyse de renseignements financiers et communication de renseignements largement acceptés et utilisés aux fins d'enquêtes par les organismes d'application de la loi, le SCRS et les URF étrangères.	**A satisfait pleinement aux attentes** – La valeur totale des communications de CANAFE ainsi que la complexité des réseaux de blanchiment d'argent qui ont été dévoilés ont été sans précédent. Les renseignements financiers du Centre ont été d'une grande utilité dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes	30,4	24,1
Assurer la conformité à la *Loi*. Accroître la conformité à la *Loi* par les entités déclarantes au moyen d'un mécanisme plus	**A satisfait pleinement aux attentes** – CANAFE a poursuivi l'élaboration et l'amélioration d'un programme national de	14,5	11,5

[1] L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles résulte du report aux prochaines années des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles initiatives aux termes du projet de loi C-25. Le projet de loi C-25 n'a obtenu la sanction royale qu'en décembre 2006.

rigoureux de dissuasion et de détection de la non-conformité. La mise à exécution de cette priorité passera par un programme de conformité axé sur les risques qui est constitué d'activités de sensibilisation, du contrôle de la qualité des données, de questionnaires sur la conformité, d'examens et de mesures correctives appropriées dans les cas de non-conformité.	conformité et a accompli des progrès dans un bon nombre d'initiatives. Un nombre accru d'examens de la conformité ont été menés dans tous les secteurs d'entités déclarantes. Notre équipe de la conformité a accru le nombre de présentations, de réunions et de colloques organisés à l'intention des entités déclarantes, des associations sectorielles, des organismes de réglementation et d'application de la loi.		
Communiquer des renseignements stratégiques sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes aux partenaires, aux autres parties intéressées et au grand public. Fournir des renseignements, des conseils et des analyses stratégiques qui permettent de mieux connaître et comprendre les phénomènes du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes et qui président à l'élaboration de contre-stratégies canadiennes et multilatérales efficaces.	**A satisfait pleinement aux attentes** – Grâce à la macro-analyse de ses communications de cas et du partage de renseignements stratégiques, CANAFE a apporté son appui au travail des décideurs, des partenaires nationaux dans les milieux de l'application de la loi et de la sécurité nationale, et du secteur financier. En outre, CANAFE a contribué au respect des engagements du Canada sur la scène internationale, avec l'aide de partenaires tels que le Groupe Egmont et le GAFI, ce qui a permis de renforcer les relations importantes dans l'initiative mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.	4,8	3,8

*Les données relatives aux ressources pour l'activité de programme Collecte, analyse et communication de renseignements financiers de CANAFE comprennent tous les coûts de soutien organisationnel connexes.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles*
49,7	40,3	39,4

*L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles résulte du report aux prochaines années des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles initiatives aux termes du projet de loi C-25. Le projet de loi C-25 n'a obtenu la sanction royale qu'en décembre 2006.

Ressources humaines

Prévues	Réelles	Différence
265,4	222	43,4

Bilan de l'année

CANAFE a communiqué des renseignements financiers se rapportant à 193 cas aux organismes d'application de la loi et au SCRS, ainsi qu'à des URF étrangères. La valeur globale des opérations communiquées a atteint un peu plus de 9,8 milliards de dollars, soit près du double de la valeur enregistrée l'année dernière. Cette année encore, les cas de plus en plus complexes que nous avons communiqués ont permis de cibler de nouveaux suspects et de nouvelles opérations financières douteuses, et ils ont été l'amorce de nouvelles enquêtes ou une contribution importante aux enquêtes ou aux poursuites en cours.

Pendant l'exercice 2006-2007, CANAFE a travaillé ardemment avec ses partenaires à faire de l'examen de la *Loi* par le Parlement une réussite. CANAFE a contribué à l'élaboration de modifications législatives énoncées dans le projet de loi C-25, que le Parlement a adopté en décembre 2006. Les modifications élargissent la portée de la *Loi* afin qu'elle englobe de nouvelles entités et professions, elles renforcent les dispositions relatives à la dissuasion et elles accroissent la gamme de renseignements que CANAFE peut divulguer aux organismes d'application de la loi et du renseignement. Ces modifications renforcent le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et répondent aux conclusions tirées par la vérificatrice générale dans son évaluation du régime. Elles aident également le Canada à se conformer encore davantage aux nouvelles normes internationales du GAFI.

Le Centre continue de consolider son programme national de conformité par l'intermédiaire d'un vaste éventail d'initiatives. Les activités de diffusion, y compris les présentations et les colloques, ont été et continuent d'être des véhicules importants de sensibilisation auprès des entités déclarantes. CANAFE ainsi que les organismes nationaux et provinciaux de réglementation ont mené un nombre accru d'examens de la conformité dans l'ensemble des secteurs de déclaration. En outre, le Centre a signé deux nouvelles ententes autorisant l'échange de renseignements avec les organismes nationaux et provinciaux de réglementation, ce qui porte le total de celles-ci à 17. CANAFE a également élaboré un système intégré afin de guider et de surveiller son programme d'évaluation des risques, et il a entrepris un examen de son modèle de gestion des risques afin d'assurer son efficacité.

Sur le plan international, CANAFE a fait preuve d'un engagement profond à entretenir et à élargir ses relations de coopération, qui sont si importantes dans la lutte internationale contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Cette démarche a aidé le Canada à se positionner comme un acteur de premier plan dans la lutte mondiale contre le crime, et cette position a été renforcée par la décision du Groupe Egmont d'établir son secrétariat permanent à Toronto.

Le rôle que CANAFE joue sur la scène internationale sous-tend son engagement à créer et à maintenir un réseau mondial puissant et informé pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En 2006-2007, le Centre a conclu

15 nouveaux PE avec des URF étrangères, ce qui a porté le nombre total d'ententes à 45 au 31 mars 2007.

CANAFE a continué à renforcer sa capacité en matière de renseignement stratégique afin de soutenir ses programmes de renseignement tactique et de conformité. En plus de partager des renseignements stratégiques avec des partenaires nationaux et internationaux, l'unité de Recherche et macro-analyse de CANAFE a produit de nouveaux outils de rétroaction destinés aux entités déclarantes et a introduit des solutions automatisées qui facilitent la production de statistiques opérationnelles et d'information sur la gestion.

En outre, CANAFE et d'autres partenaires nationaux ont travaillé en étroite collaboration avec le GAFI sur son évaluation exhaustive visant à déterminer dans quelle mesure le Canada se conforme aux normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

CANAFE a apporté des mises à niveau importantes à ses systèmes d'information. L'une des réalisations marquantes de CANAFE a été de mener, en collaboration avec l'URF de l'Australie, l'AUSTRAC, une initiative intitulée Technologies d'exploration de bases de données (TEBD). Cette nouvelle technologie permet à CANAFE d'améliorer considérablement les délais de traitement et la qualité des données qu'il reçoit des entités déclarantes et d'autres secteurs qui ont des obligations en matière de déclaration. L'ampleur de l'intérêt que ces travaux ont suscité à l'échelle internationale a été très encourageante : depuis septembre 2006, CANAFE a reçu huit visites de collègues internationaux, y compris celle d'une délégation de la Banque mondiale composée de représentants de onze administrations. Chaque visite a comporté notamment un examen de différents aspects du projet portant sur les TEBD.

Chaque année, CANAFE produit un rapport annuel qui apporte des détails sur ses activités et ses réalisations dans l'exercice de son mandat visant à détecter, à prévenir et à dissuader le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le rapport annuel est affiché sur le site à l'adresse www.canafe.gc.ca.

Résultats clés pour 2006-2007, par priorité

Dans son Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007, CANAFE fait état des résultats qu'il espère obtenir pour son activité de programme Collecte, analyse et communication de renseignements financiers, selon ses trois grandes priorités. Par souci de cohérence, le présent rapport sur le rendement reprend les trois priorités et décrit les résultats clés obtenus dans les paragraphes qui suivent.

1. Communiquer en temps opportun des renseignements de grande qualité aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale ainsi qu'aux unités du renseignement financier étrangères.

Résultat prévu :

Analyses de renseignements financiers et communications de renseignements largement acceptées et utilisées aux fins d'enquêtes par les organismes d'application de la loi, le SCRS et les URF étrangères.

La production et la divulgation en temps opportun de renseignements financiers pertinents sont essentielles à l'atteinte du résultat stratégique du Centre. Il est de la plus haute importance que les renseignements tactiques produits par le Centre augmentent la capacité des organismes d'application de la loi, du SCRS et des URF étrangères de détecter et de dissuader le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ainsi que toute autre menace à la sécurité du Canada.

La rétroaction reçue des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale fournit une indication claire de l'impact produit par les renseignements financiers soumis par le Centre. Elle montre que les renseignements divulgués alimentent des enquêtes et des procès déjà en cours, mais aussi qu'ils permettent, de plus en plus, de mettre au jour de nouveaux cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Il convient également de noter que près de la moitié des communications de CANAFE ont fourni aux partenaires de ce dernier les noms de personnes dont ils ignoraient l'existence.

CANAFE a réussi à communiquer des renseignements sur des opérations d'une valeur plus élevée et d'une portée plus vaste que lors des années précédentes. En 2006-2007, le Centre a effectué 193 communications de cas, dont 152 se rapportaient à des cas présumés de blanchiment d'argent, 33 à des cas présumés de financement d'activités terroristes ou d'autres menaces à la sécurité du Canada, et huit cas se rapportaient à des opérations présumées de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada. La valeur monétaire totale des opérations divulguées dans les communications de cas de CANAFE s'élevait à 9,8 milliards de dollars, soit presque le double de la valeur des opérations de l'année 2005-2006.

D'autre part, la valeur totale des opérations comprises dans les communications de cas présumés de financement d'activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada s'élevait à environ 200 millions de dollars.

L'augmentation du nombre d'opérations, le nombre d'entités déclarantes représentées et la valeur monétaire totale des opérations douteuses comprises dans chaque communication témoignent du paysage de plus en plus complexe et détaillé des mouvements douteux d'espèces. Par exemple, huit communications de cas ont soulevé des soupçons de blanchiment d'argent, d'une valeur combinée de 1,6 milliards de dollars.

Les blanchisseurs d'argent répartissent leurs opérations à plusieurs endroits, souvent très dispersés, afin de tenter de dissimuler leurs activités. Cela se reflète dans le nombre croissant de communications de cas auxquelles ont pris par de nombreuses entités déclarantes. Le pourcentage de communications de cas auxquelles ont pris part de nombreuses entités déclarantes a monté en flèche au cours des quatre dernières années. Cette année, 60 % des communications de CANAFE étaient fondées sur des déclarations de plus de six entités déclarantes.

En moyenne, chaque communication de cas faite en 2006-2007 comprenait un total de 458 opérations évaluées à 51 millions de dollars. L'année dernière, la moyenne était de 261 opérations évaluées à près de 30 millions de dollars, comparativement à 14,4 millions de dollars en 2004-2005. Notons que, cette année, 16 cas comprenaient des opérations totalisant plus de 100 millions de dollars. De ce nombre, deux comprenaient des opérations évaluées entre 500 millions et 1 milliard de dollars, tandis que trois cas étaient évalués à plus d'un milliard de dollars.

Les partenaires de CANAFE ont eux aussi joué un rôle important. Les institutions financières canadiennes et d'autres intermédiaires financiers détectent de plus en plus efficacement les opérations douteuses. Le nombre de déclarations d'opérations douteuses (DOD) reçues par CANAFE a augmenté de façon spectaculaire pour passer de 29 367 en 2005-2006 à 39 036 cette année.

En 2006-2007, CANAFE a également fait 35 communications de cas auprès de 14 URF étrangères avec lesquelles il a signé un PE. Dans les situations où des renseignements ont été communiqués en réponse à une requête de l'un de ses homologues internationaux, CANAFE a également demandé l'autorisation de celui-ci de divulguer ces renseignements à d'autres partenaires concernés.

2. Assurer la conformité à la *Loi*.

Résultat prévu :

Accroître la conformité à la *Loi* par les entités déclarantes au moyen d'un mécanisme plus rigoureux de dissuasion et de détection de la non-conformité. La mise à exécution de cette priorité passera par un programme de conformité axé sur les risques qui est constitué d'activités de sensibilisation, du contrôle de la qualité des données, de questionnaires sur la conformité, d'examens et de mesures correctives appropriées dans le cas de non-conformité.

La qualité des renseignements financiers de CANAFE est directement liée à la qualité et à la quantité de déclarations que le Centre reçoit de la part des entités déclarantes. Dans le cadre de l'activité de programme Collecte, analyse et communication de renseignements financiers de CANAFE, le programme de conformité du Centre vise à promouvoir et à faciliter la conformité à la loi par les entités déclarantes, et à détecter ainsi qu'à décourager la non-conformité. Cette activité a non seulement pour effet d'améliorer la qualité et la quantité des déclarations reçues par CANAFE, mais elle a aussi un effet dissuasif important car il devient plus difficile pour les personnes désirant s'adonner au blanchiment d'argent ou financer des activités terroristes de passer inaperçues et d'agir dans l'anonymat. Les activités de conformité peuvent aussi appuyer directement les enquêtes et les poursuites, en plus d'avoir un effet dissuasif. Par exemple, lorsque les institutions financières demandent à leurs clients de produire des pièces d'identité, cette information peut être mise à la disposition des organismes d'application de la loi et de poursuites judiciaires. De plus, l'attention supplémentaire apportée au point d'origine des opérations amplifie d'autant l'effet dissuasif.

CANAFE améliore ses mesures de détection et de dissuasion à la suite de l'adoption du projet de loi C-25 et du règlement s'y rattachant. Ces mesures comprennent la création d'un système d'enregistrement pour les entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables, la mise en place d'un système de pénalités administratives pécuniaires, des mesures améliorées en matière de vigilance à l'égard de la clientèle ainsi que l'ajout de nouvelles entités déclarantes et d'autres secteurs possédant des obligations en matière de déclaration dans le régime.

Au cours du dernier exercice, CANAFE a utilisé un certain nombre d'outils et d'approches pour informer les entités déclarantes et les aider à respecter leurs obligations. Les efforts ont consisté en ce qui suit :

- distribuer presque 104 000 brochures et fiches de renseignements aux entités déclarantes et aux particuliers afin de répondre à leurs questions concernant CANAFE;
- organiser plus de 330 présentations, réunions et colloques pour les entités déclarantes et associations, qui ont permis de joindre plus de 14 000 personnes;

- répondre à plus de 3 200 demandes adressées au centre d'appels par les entités déclarantes;
- utiliser le site Web de CANAFE pour créer et distribuer des documents de rétroaction et une série de lignes directrices rédigés en un langage simple et régulièrement mis à jour, afin d'aider des secteurs en particulier et les entités déclarantes à respecter leurs obligations, notamment en matière de déclaration, en vertu de la *Loi*. Cette année, on a enregistré 662 738 visites du site Web de CANAFE, soit une augmentation de 34 % par rapport à l'année précédente.

Au moyen d'une approche axée sur les risques, le Centre a pu déceler les secteurs et les personnes présentant un risque élevé de non-conformité et mettre l'accent sur ces entités.

Le processus d'évaluation des risques de CANAFE permet de s'assurer que les ressources liées à la conformité portent leur attention sur ces secteurs et entités déclarantes qui présentent un risque élevé de non-conformité. En 2006-2007, le Centre a transféré ses données sur les risques dans un seul système intégré, l'outil d'évaluation des risques de CANAFE, pour guider et surveiller son programme d'évaluation des risques. CANAFE a aussi amorcé un examen de son modèle d'évaluation des risques afin de s'assurer du maintien de l'efficacité du programme.

L'utilisation de questionnaires sur la conformité constitue un élément clé dans l'évaluation et l'amélioration de la conformité. Cette année, le Centre a envoyé presque 4 500 questionnaires aux entités déclarantes dans les entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables ainsi que dans les secteurs des biens immobiliers, de l'assurance-vie et de la comptabilité. Le taux de réponse de ces questionnaires a été de 63 %.

Cette année, CANAFE a effectué 237 examens sur place. Le Centre a aussi conclu deux autres ententes autorisant l'échange de renseignements sur la conformité, ou protocoles d'entente (PE), avec des organismes nationaux et provinciaux de règlementation, ce qui amène le nombre total de PE à 17. Les signataires des PE avec CANAFE ont effectué 189 autres examens, ce qui a permis d'alléger le fardeau de la règlementation qui pèse sur les entités déclarantes en limitant le double emploi au chapitre des examens. Le nombre total d'examens effectués à la fois par CANAFE et les signataires des PE a augmenté de 46 %, soit 134 examens de plus par rapport à l'année précédente.

Pour avoir un programme d'assurance de la conformité efficace, il est essentiel de bien interpréter les exigences de la loi. Au cours de l'année, CANAFE a créé et émis le bulletin d'interprétation intitulé *Exigences pour la déclaration d'opérations importantes en espèces et de télévirement : Deux opérations ou plus au cours d'une période de 24 heures (règle de 24 heures)*. Il a également poursuivi le développement d'une base nationale de connaissances qu'utiliseront les membres de l'équipe régionale de CANAFE, lesquels agissent à titre de principales personnes-ressources pour les entités déclarantes. CANAFE a aussi effectué un examen de ses politiques et procédures de conformité pour s'assurer de leur efficacité.

Au cours de la dernière année, CANAFE a accompli une démarche de collaboration à grande échelle avec l'URF de l'Australie, AUSTRAC, en ce qui concerne l'initiative TEBD. Cette initiative visait à réviser les logiciels d'entrée et d'analyse de données du Centre afin d'améliorer l'actualité et la qualité des données reçues, et de fournir aux analystes de CANAFE de meilleurs outils pour découvrir et analyser des activités financières douteuses. Cette collaboration internationale constitue une preuve de la façon dont les URF du monde entier s'entraident en vue d'améliorer leurs efforts collectifs pour éliminer le blanchiment d'argent.

L'incidence des TEBD sur les activités du Centre a été considérable. En effet, celles-ci ont permis à CANAFE de simplifier ses processus organisationnels et de créer un nouvel ensemble de produits et de services d'exploitation de la technologie de l'information. Elles ont particulièrement aidé le Centre à améliorer de façon appréciable l'actualité et la qualité des données reçues des entités déclarantes et d'autres partenaires nationaux. Par conséquent, ces données sont maintenant prêtes à être analysées en temps presque réel.

3. Communiquer des renseignements stratégiques sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes aux partenaires, aux autres parties intéressées et au grand public.

Résultat prévu :

Fournir des renseignements, des conseils et des analyses stratégiques qui permettent de mieux connaître et comprendre les phénomènes du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes et qui président à l'élaboration de contre-stratégies canadiennes et multilatérales efficaces.

CANAFE remplit un mandat prescrit par la loi qui consiste à mieux faire connaître et comprendre par le public les questions liées au blanchiment d'argent, plus précisément aux entités déclarantes assujetties à la *Loi*. Pour accroître la sensibilisation aux phénomènes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, et éveiller l'attention des Canadiens à la menace que présentent de telles activités, CANAFE mène un certain nombre d'activités, dont les suivantes :

- la publication et la diffusion d'un rapport annuel au Parlement;
- la publication d'articles dans des revues spécialisées et des bulletins;
- la publication de brochures et d'autres documents imprimés à l'intention des entités déclarantes et de leurs clients;
- l'exploitation d'un site Web et d'un centre d'appels pour fournir de l'information aux entités déclarantes et au public.

Le nombre de visites au site de CANAFE a atteint 662 738 visites cette année. Ce site est particulièrement utile pour les entités déclarantes car il leur fournit des outils et des renseignements précieux. Le Centre a apporté plusieurs améliorations au contenu du site. Entre autres, une série de publications est maintenant disponible afin de fournir de la rétroaction aux secteurs d'entités déclarantes particuliers quant aux déclarations d'opérations qui ont été soumises au Centre. Des cas épurés de blanchiment d'argent ont aussi été affichés afin de montrer comment les données déclarées permettent à CANAFE d'isoler les mouvements douteux d'espèces, lui permettant éventuellement de faire la communication de cas.

Au cours de l'exercice 2006-2007, CANAFE a fait cinq présentations aux comités parlementaires dans lesquelles il présentait ses résultats, et décrivait ses processus et ses opérations. Ces présentations comprenaient aussi une présentation du processus d'établissement de la preuve.

En plus de partager ses plus récents renseignements et perspectives stratégiques avec les agents d'application de la loi et ses partenaires en matière de renseignements, CANAFE a répondu aux demandes d'analyse approfondie de la part des différents organismes, dont le Centre intégré d'évaluation des menaces du SCRS et le Service de renseignements criminels Ontario.

Grâce à l'élaboration de documents de rétroaction sur la déclaration d'opération douteuse (DOD), l'unité de Recherche et macro-analyse de CANAFE a aidé à fournir de la rétroaction à plusieurs secteurs d'entités déclarantes, notamment les banques, les casinos, les caisses populaires, les entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables et les courtiers de change. Ces documents décrivent ce qu'est une DOD appropriée à l'aide d'exemples de déclaration et permettent d'expliquer la nature des doutes qui figurent dans les communications. Ils présentent également une description historique des volumes de déclarations.

De pair avec ses homologues internationaux, CANAFE participe toujours à plusieurs forums visant à promouvoir la création et la diffusion de renseignements stratégiques. La contribution de CANAFE à la recherche sur le plan international est soutenue par le fait qu'il s'agit de l'une des quelques URF à l'échelle mondiale qui reçoit des déclarations sur le transfert électronique international de fonds. La capacité d'analyser ces déclarations permet à CANAFE et à ses homologues de partager des observations importantes concernant les modèles de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes.

En 2006-2007, l'unité de Recherche et macro-analyse a également participé à l'élaboration de politiques visant à faire respecter les engagements nationaux et internationaux. Ces politiques comprennent le soutien apporté au ministère des Finances en vue de se préparer à l'évaluation qu'effectuera le GAFI sur le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Analyse par activité de programme

Cette section fait état des résultats obtenus dans le cadre de l'activité de programme Collecte, analyse et communication de renseignements financiers de CANAFE. L'activité de programme appuie la réalisation des priorités et du résultat stratégique du Centre.

Résultats stratégiques :

Renseignement financier permettant de contribuer à la détection et à la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger.

Nom de l'activité de programme :

Collecte, analyse et communication de renseignements financiers

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles*
49,7	40,3	39,4

*L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles résulte du report aux prochaines années des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles initiatives aux termes du projet de loi C-25. Le projet de loi C-25 n'a obtenu la sanction royale qu'en décembre 2006.

Ressources humaines

Prévues	Réelles	Différence
265,4	222	43,4

*Les données relatives aux ressources pour l'activité de programme Collecte, analyse et communication de renseignements financiers de CANAFE comprennent tous les coûts de soutien organisationnel connexes.

Activité de programme :

Collecte, analyse et communication de renseignements financiers

Mesure du rendement :

Des renseignements de grande qualité sur des cas sont produits et communiqués en temps opportun.

Indicateurs de rendement	Résultats réels
Nombre de communications de cas	• 193 communications de cas. • 152 se rapportaient à des cas présumés de blanchiment d'argent. • 33 se rapportaient à des cas présumés de financement d'activités terroristes et/ou de menaces à la sécurité du Canada. • 8 se rapportaient à des cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes et/ou de menaces à la sécurité du Canada.
Valeur monétaire totale des opérations comprises dans les communications de cas présumés concernant le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes ou les menaces à la sécurité	En 2006-2007, la valeur monétaire totale des opérations ayant trait aux 193 communications de cas de CANAFE était de 9,8 milliards de dollars, soit presque le double de la valeur des opérations de l'année dernière.
Valeur monétaire moyenne des opérations comprises dans les communications de cas présumés concernant le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes ou les menaces à la sécurité	En moyenne, chaque communication de cas de CANAFE comprenait un total de 458 opérations évaluées à 51 millions de dollars. L'année dernière, la moyenne était de 261 opérations évaluées à 29,8 millions de dollars et en 2004-2005 elles étaient évaluées à 14,4 millions de dollars.

Mesure du rendement :

Des niveaux élevés de conformité sont atteints par les entités déclarantes dans le respect de leurs obligations législatives

Indicateurs de rendement	Résultats réels
Niveau de conformité estimatif des entités déclarantes aux exigences prévues par la *Loi* quant à la tenue de documents	237 examens effectués par CANAFE pendant l'exercice 2006-2007 ont révélé 498 lacunes[2], démontrant qu'un seul examen peut mettre au jour plus d'une lacune. Dans les examens où des lacunes ont été découvertes, il y avait en moyenne 3,08 lacunes. Des 498 lacunes découvertes, 66 se rapportaient à la tenue de documents (soit approximativement 13 % du nombre total de lacunes décelées). Pendant l'exercice 2006-2007, CANAFE a jugé que deux cas présentaient suffisamment de motifs pour qu'ils soient communiqués aux agents d'application de la loi. L'un des cas ne comprenait pas d'examen sur place, tandis que de nombreuses lacunes ont été décelées dans l'autre cas. Trois de ces lacunes portaient sur les exigences en matière de tenue de documents.
Niveau de conformité estimatif des entités déclarantes aux exigences prévues par la *Loi* quant à la vérification de l'identité des clients	Quant aux exigences relatives à la vérification de l'identité des clients, 119 lacunes ont été décelées dans le cadre des examens (soit environ 24 % de toutes les lacunes). De plus, 81 autres lacunes ont été isolées relativement à la détermination quant aux tiers (environ 16 % de toutes les lacunes). Pendant l'exercice 2006-2007, CANAFE a jugé que deux cas présentaient suffisamment de motifs pour qu'ils soient communiqués aux agents d'application de la loi. L'un des cas ne comprenait pas d'examen sur place tandis que de nombreuses lacunes ont été décelées dans l'autre cas. Quatre de ces lacunes portaient sur les exigences en matière de vérification de l'identité des clients.

[2] Il est question de lacunes lorsque les exigences légales prescrites par la *Loi* ne sont pas respectées. Ces lacunes peuvent se rapporter à la tenue de documents, à l'identification des clients, aux déclarations financières ou à l'un ou l'autre des éléments du programme de conformité présentés à l'article 71 du règlement se rattachant à la *Loi*.

Niveau de conformité estimatif des entités déclarantes aux exigences prévues par la *Loi* quant à la déclaration d'opérations financières	Quant aux exigences en matière de déclaration, 91 lacunes ont été décelées dans le cadre du processus d'examen (soit environ 18 % de toutes les lacunes)[3]. Pendant l'exercice 2006-2007, CANAFE a jugé que deux cas présentaient suffisamment de motifs pour qu'ils soient communiqués aux agents d'application de la loi. L'un des cas ne comprenait pas d'examen sur place, tandis que de nombreuses lacunes ont été décelées dans l'autre cas. Deux de ces lacunes portaient sur les exigences en matière de déclaration.

Mesure du rendement :
Des procédés et des contrôles sont en place et fonctionnent efficacement pour protéger la confidentialité des renseignements recueillis.

Indicateurs de rendement	Résultats réels
Nombre de communications non autorisées	Aucune

[3] La grande majorité des autres lacunes décelées grâce au processus d'examen se rapportait aux régimes de conformité (en tout, 139 lacunes, soit 28 %).

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements sur l'organisation

CANAFE est un organisme indépendant qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Finances, lequel est responsable de l'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la Loi) et des règlements connexes. L'organisation est financée au moyen de crédits. Le Centre a son siège social à Ottawa et il possède des petits bureaux régionaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

Le **directeur**, nommé par le gouverneur en conseil, est le premier dirigeant de CANAFE. Il est investi de tous les pouvoirs conférés à l'administrateur général d'un ministère. Le Centre a le statut d'employeur distinct. Le directeur est tenu de rendre compte au ministre des Finances de l'exercice de ses pouvoirs et du rendement des attributions prescrites par la *Loi*.

Figure 1 : Architecture actuelle des activités du programme de CANAFE

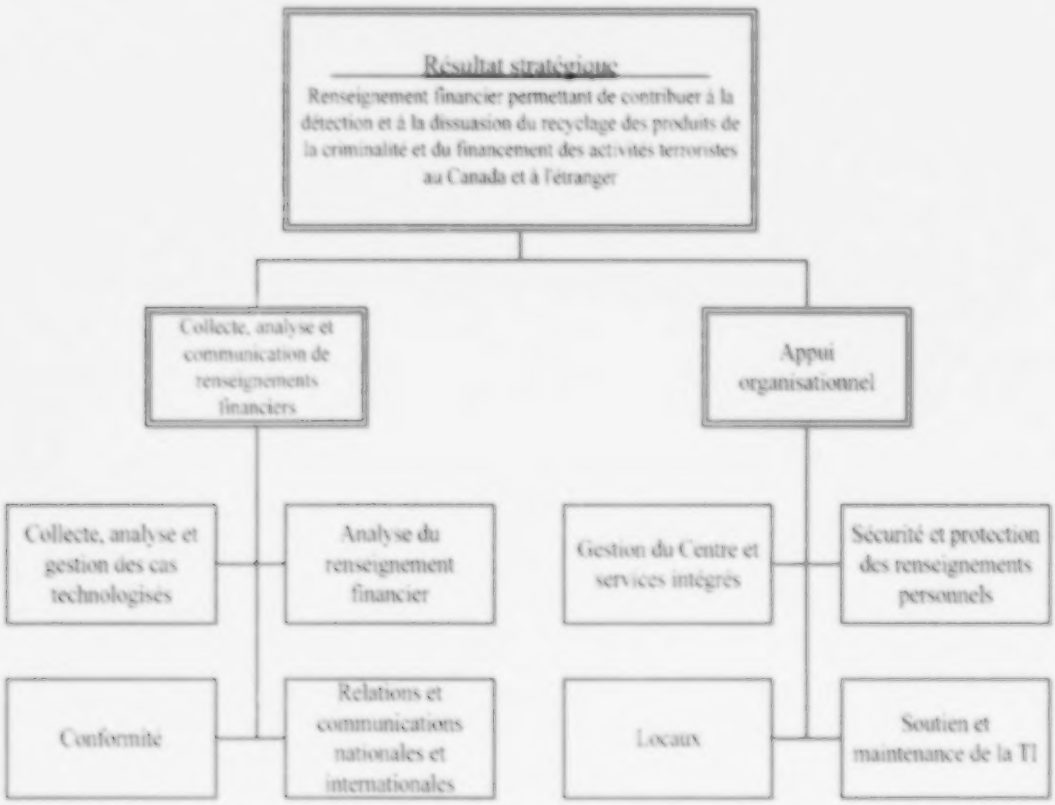

Le **sous-directeur principal, Opérations**, est responsable des sous-activités Analyse du renseignement financier et Conformité et il est chargé de définir les exigences de l'utilisateur pour les systèmes de collecte, d'analyse et de gestion des cas par des moyens technologisés.

La sous-activité Analyse du renseignement financier englobe toutes les fonctions d'analyse tactique et de macro-analyse du renseignement financier pour détecter les projets de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes.

La sous-activité Conformité comprend tous les bureaux régionaux de CANAFE et vise à mettre en œuvre le programme de conformité et à assurer la sensibilisation, à l'échelle régionale, des organismes d'application de la loi et d'autres partenaires clés.

Le **sous-directeur, Stratégies et partenariats**, est responsable de la gestion des relations externes de CANAFE, tant nationales qu'internationales, ainsi que de l'intégration des buts et activités de tout le Centre dans des stratégies articulées et des plans et politiques cohésifs. De plus, le sous-directeur exerce des fonctions de gestion intégrée qui comprennent la gestion des finances, de l'administration, des ressources humaines, de la communication et de la sécurité.

Le **sous-directeur, Gestion et technologie de l'information (GI/TI)**, est chargé des sous-activités Collecte, analyse et gestion de cas par des moyens technologisés, et Appui et maintenance en technologie de l'information. Le secteur élabore et applique des méthodes de gestion et de technologie de l'information qui appuient tous les objectifs de CANAFE et en facilitent l'atteinte. Il se charge également de concevoir, de mettre en œuvre, d'obtenir et de soutenir toutes les solutions de nature technologique qui répondent aux besoins des utilisateurs finaux internes et externes. Le secteur de la GI/TI est aussi responsable des activités d'accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Les **Services juridiques** sont assurés par l'avocat général et trois conseillers juridiques principaux, qui sont des employés du ministère de la Justice.

Figure 2 : Organigramme de CANAFE

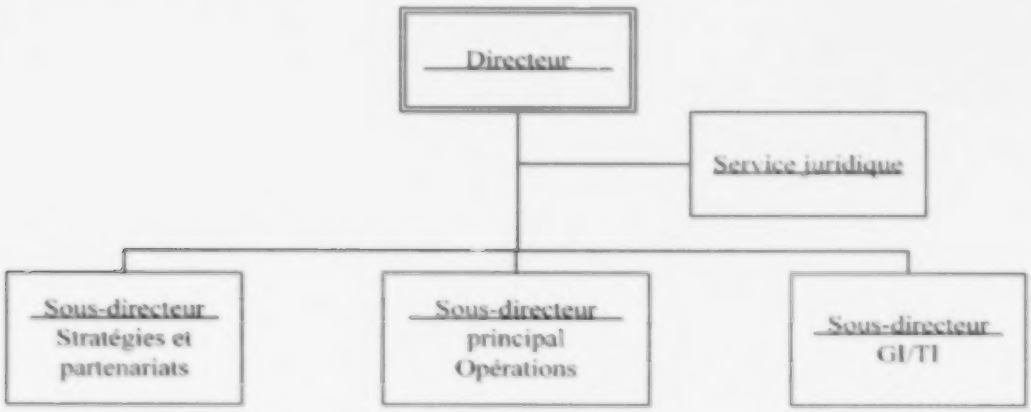

Renseignements financiers et supplémentaires

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (équivalents temps plein [ETP] compris)

(millions de dollars)	Dépenses réelles de 2004-2005	Dépenses réelles de 2005-2006	2006-2007			
			Budgets principaux des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles*
Collecte, analyse et communication de renseignements financiers	17,7	19,2	19,0	30,3	24,6	24,0
Appui organisationnel**	13,3	13,6	12,1	19,4	15,7	15,4
Total	**31,0**	**32,8**	**31,1**	**49,7**	**40,3**	**39,4**
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	1,8	1,2	1,4	1,7	1,4	1,4
Total des dépenses ministérielles	32,8	34,0	32,5	51,4	41,7	41,2
Équivalents temps plein	183	180	180	265,4	233,4	222

* L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles résulte du report aux prochaines années des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles initiatives aux termes du projet de loi C-25. Le projet de loi C-25 n'a obtenu la sanction royale qu'en décembre 2006.

**En plus des coûts liés à la gestion du Centre et aux Services intégrés, les coûts attribuables à Appui organisationnel comprennent tous les coûts assumés par CANAFE pour les locaux et les installations, les services juridiques ainsi que la sécurité et la protection des renseignements personnels pour satisfaire aux exigences opérationnelles spéciales du Centre et assurer la protection des renseignements personnels.

Tableau 2 : Postes votés et législatifs

En millions de dollars

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2006-2007			
		Budgets principaux des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles*
30	Dépenses de fonctionnement	28,1	46,7	37,1	36,2
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3,0	3,0	3,2	**3,2**
	Total	**31,1**	**49,7**	**40,3**	**39,4**

* L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles résulte du report aux prochaines années des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles initiatives aux termes du projet de loi C-25. Le projet de loi C-25 n'a obtenu la sanction royale qu'en décembre 2006.

Tableau 3 : Services reçus à titre gracieux

(millions de dollars)	2006-2007
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) [à l'exception des fonds renouvelables]. La contribution de l'employeur aux régimes des services assurés des employés et les dépenses qui s'y rattachent sont assumés par le SCT.	1,4
Total des services reçus à titre gracieux en 2006-2007	**1,4**

Tableau 4 : Initiatives horizontales

CANAFE participe aux initiatives horizontales suivantes à titre de partenaire :

1. Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent
2. Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme

Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les initiatives horizontales en consultant le site suivant :

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/nicml-inlba/2007-2008_f.asp

Tableau 5 : États financiers des ministères et des organismes (y compris les mandataires du Parlement)

Chaque année, CANAFE présente un rapport annuel dans lequel figurent ses états financiers. Le Rapport annuel 2007 de CANAFE contient les états financiers du Centre pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2007.

Le Rapport annuel 2007 de CANAFE peut être consulté à l'adresse : www.canafe.gc.ca.

Tableau 6 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2006-2007

Réponse aux comités parlementaires
Le ministère des Finances a publié un document de consultation le 30 juin 2005. Ce document présente les propositions de modifications de la *Loi* afin de s'assurer que le Canada peut répondre à ses obligations nationales et internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Ces propositions de modifications servent aussi de base à l'examen parlementaire de la *Loi*. Les propositions répondaient aux questions soulevées par la vérificatrice générale, et présentées dans l'évaluation mandatée du Conseil du Trésor. Elles portaient également sur des questions relatives aux normes internationales soulevées par le GAFI, qui est l'auteur de ces normes. Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a déposé, le 3 octobre 2006, un rapport provisoire de son examen de la *Loi* comprenant de nombreuses recommandations qui figuraient dans le projet de loi C-25. CANAFE était étroitement lié au processus d'examen, travaillant de concert avec le ministère des Finances sur l'examen et la création du projet de loi C-25. Le 5 octobre 2006, le projet de loi C-25 a été déposé à la Chambre des Communes. Ce projet modifie la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 14 décembre 2006. Il vise à renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et intègre un certain nombre des propositions qui figurent dans le document de consultation. Parmi les modifications législatives clés adoptées dans le cadre du projet de loi C-25, notons : la création d'un registre des entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables; la mise en place de mesures améliorées en matière de vigilance à l'égard de la clientèle; l'inclusion de nouveaux secteurs, notamment des négociants de métaux précieux et de pierres précieuses et des avocats au sein du régime de lutte contre le recyclage d'argent et le financement des activités terroristes; l'amélioration de la vigilance à l'égard des étrangers politiquement vulnérables; le perfectionnement des communications; la nécessité de signaler les tentatives d'opérations douteuses, ainsi que la mise en application d'un système de pénalités administratives pécuniaires.
Réponse aux rapports de la vérificatrice générale, y compris de la commissaire à l'environnement et au développement durable
CANAFE est toujours occupé à mettre en œuvre les recommandations faites par la vérificatrice générale à l'issue de la vérification d'optimisation des ressources de l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent de novembre 2004. Le rapport comportait un certain nombre de recommandations visant à renforcer l'efficacité de l'Initiative dans son ensemble, et de CANAFE. Une liste complète des recommandations et des solutions de CANAFE et d'autres partenaires de l'Initiative peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20041102cf.html

Vérifications ou évaluations externes
L'évaluation à la fin de la cinquième année de l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et l'évaluation préliminaire des mesures de lutte contre le financement du terrorisme ont eu lieu à la fin de 2004. Le rapport final qui expose en détail les conclusions de l'évaluation est accessible à l'adresse : http://www.fin.gc.ca/tocf/2005/nicml-incba_f.html En guise de réponse, le ministère des Finances a publié en juin 2005 un document de consultation qui expose les changements qu'il est proposé d'apporter au régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada. Les documents de consultation qui présentent les principales mesures proposées sont accessibles à l'adresse : http://www.fin.gc.ca/tocf/2005/enhancing_f.html Les présentations transmises par les parties intéressées en réponse au document de consultation sont accessibles à l'adresse : http://www.fin.gc.ca/activty/consult/regime_f.html
Vérifications ou évaluations internes
Aucune vérification ou évaluation interne n'a été menée en 2006-2007.

Tableau 7 : Politique concernant les voyages

Politique concernant les voyages
CANAFE suit et applique les paramètres de la politique sue les voyages du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Annexe 1 : États financiers

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)
États financiers

Non vérifié

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et de tous les renseignements figurant dans ces états financiers incombe à la direction du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Ces états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor et aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans ces états financiers. Certains des renseignements qui se trouvent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent dûment compte de l'importance. Pour exercer ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction conserve un ensemble de comptes qui fournissent des enregistrements centralisés des opérations financières de CANAFE. Les renseignements financiers présentés aux Comptes publics du Canada et compris dans le Rapport ministériel sur le rendement de CANAFE correspondent à ces états financiers.

La direction dispose d'un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour donner une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables et que les biens sont protégés. Ce système s'assure également que les opérations sont effectuées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements prescrits, selon les autorisations parlementaires, et qu'elles sont enregistrées adéquatement pour soutenir la responsabilisation du financement du gouvernement. La direction cherche également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données qui se trouvent dans ses états financiers en choisissant avec soin une équipe qualifiée, en la formant et en veillant à son perfectionnement. En outre, la direction vise à établir des dispositions organisationnelles qui permettent un partage adéquat des responsabilités, et à concevoir des programmes de communication qui veillent à ce que les règlements, les politiques, les normes et les pouvoirs des gestionnaires soient compris dans l'ensemble de CANAFE.

Les opérations et les états financiers du CANAFE n'ont pas été vérifiés.

Horst Intscher
Directeur
CANAFE
Ottawa, Canada

Alfred Tsang
Adjoint de l'agent financier supérieur
CANAFE
Ottawa, Canada

ÉTAT DES RÉSULTATS (non vérifié)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007

(en dollars)	**2007**	2006
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	**24 227 064 $**	**19 776 933 $**
Réparations et entretien	**2 989 222**	**2 122 319**
Agences et institutions	**2 795 981**	**2 616 843**
Services professionnels et spéciaux	**2 619 624**	**2 106 956**
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 297 119**	**3 297 513**
Machines et matériel	**1 906 387**	**360 527**
Déplacements et réinstallations	**1 427 872**	**1 064 808**
Services de télécommunications	**775 969**	**735 104**
Services publics, fournitures et approvisionnements	**408 363**	**407 998**
Services de communications	**310 368**	**253 064**
Autres charges	**3 563**	**70 916**
Perte sur l'aliénation et la dépréciation des immobilisations corporelles	**-**	**326 199**
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET	**39 761 532 $**	**33 139 180 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non vérifié)
Au 31 mars 2007

(en dollars)	**2007**	2006
ACTIFS		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 4)	**404 978 $**	71 773 $
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**25 925**	70 353
Immobilisations corporelles (note 5)	**15 708 203**	13 381 193
	15 734 128	13 451 546
TOTAL DES ACTIFS	**16 139 106 $**	13 523 319 $
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**6 402 257 $**	2 890 544 $
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	**1 045 888**	785 579
Indemnités de départ (note 7)	**4 690 581**	4 017 978
	12 138 726	7 694 101
Avoir du Canada	**4 000 380**	5 829 218
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'AVOIR DU CANADA	**16 139 106 $**	13 523 319 $

Obligations contractuelles (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA (non vérifié)
Au 31 mars 2007

(en dollars)	**2007**	2006
AVOIR DU CANADA, DÉBUT DE L'EXERCICE	**5 829 218 $**	3 941 212 $
Coût net de fonctionnement	**(39 761 532)**	(33 139 180)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	**39 419 959**	32 360 449
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	**(107 216)**	(80 333)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	**(2 764 071)**	1 527 420
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	**1 384 022**	1 219 650
AVOIR DU CANADA, FIN DE L'EXERCICE	**4 000 380 $**	5 829 218 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (non vérifié)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

(en dollars)	**2007**	2006
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût net de fonctionnement	**39 761 532 $**	33 139 180 $
Éléments ne touchant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	**(2 297 119)**	(3 297 513)
Perte sur l'aliénation et la dépréciation des immobilisations corporelles	**-**	(326 199)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	**(1 384 022)**	(1 219 650)
Variations dans l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et des avances	**333 205**	(376 132)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	**(44 428)**	(19 205)
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	**(3 511 713)**	1 488 046
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et des congés compensatoires	**(260 309)**	(35 986)
Diminution (augmentation) des indemnités de départ	**(672 603)**	(73 412)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	**31 924 543**	29 279 129
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	**4 624 129**	4 528 407
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	**36 548 672 $**	33 807 536 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

1. Mandat et objectifs

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été constitué en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juillet 2000 dans le cadre des initiatives nationales de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette loi a institué CANAFE comme organisme gouvernemental et employeur distinct, dont le nom figure à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Au départ, les principaux objectifs de CANAFE consistaient à détecter et à dissuader les activités de recyclage des produits de la criminalité. Cependant, avec la promulgation de la *Loi antiterroriste* en décembre 2001, CANAFE s'est vu attribuer des responsabilités supplémentaires et a obtenu des fonds du gouvernement pour détecter également le financement des activités terroristes. CANAFE assume ses responsabilités en recueillant, en analysant, en évaluant et, le cas échéant, en communiquant des renseignements utiles aux fins des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

Le résultat stratégique de CANAFE est « un renseignement financier qui contribue à la détection et à la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger ». L'une des activités de programme s'appelle « Collecte, analyse et communication de renseignements financiers ».

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

CANAFE est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à CANAFE ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

CANAFE fonctionne au moyen du Trésor, administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par CANAFE est déposée au Trésor, et les décaissements faits par CANAFE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères ou les agences au sein du gouvernement fédéral.

c) Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charge de fonctionnement à leur coût estimatif.
- Les frais juridiques engagés par CANAFE et payés à Justice Canada sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement dans les états financiers.

e) Avantages sociaux futurs

i. Pension de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime interentreprises administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Centre au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Centre découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Centre n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats de la détermination du passif sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

f) Débiteurs et avances

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

g) Éventualités

Les obligations éventuelles sont des obligations qui peuvent devenir des obligations réelles si un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque fort de se produire et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est constaté et une charge enregistrée dans les états financiers. Si la possibilité que l'événement se réalise est impossible à déterminer ou s'il est impossible d'estimer raisonnablement un montant, l'éventualité est indiquée dans les notes complémentaires à l'état financier.

h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. CANAFE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Machines et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Produits logiciels	3 à 5 ans
Autre matériel, y compris le mobilier	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail et de 10 ans
Travaux en cours	À établir une fois en service, en fonction du type d'actif

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés pour les actifs, les passifs, les revenus et les charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de façon considérable. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont consignés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils surgissent.

3. Crédits parlementaires

CANAFE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice courant ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de CANAFE diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice utilisés

(en dollars)	**2007**	2006
Coût net de fonctionnement	**39 761 532 $**	33 139 180 $
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	**(1 384 022)**	(1 219 650)
Amortissement des immobilisations corporelles	**(2 297 119)**	(3 297 513)
Gain (perte) sur l'aliénation et la dépréciation des immobilisations corporelles	**-**	(326 199)
Frais juridiques payés à Justice Canada	**(414 437)**	(415 506)
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	**107 216**	80 333
Augmentation des indemnités de vacances et de congés compensatoires	**(260 309)**	(35 986)
Augmentation des indemnités de départ	**(672 603)**	(73 412)
	(4 921 274)	(5 287 933)
Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**4 624 129**	4 528 407
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	**(44 428)**	(19 205)
Crédits de l'exercice utilisés	**39 419 959 $**	32 360 449 $

b) Crédits fournis et utilisés

(en dollars)	2007	2006
Crédits fournis :		
Crédit 30 – Dépenses de fonctionnement	**28 110 000 $**	27 663 000 $
Crédit 30a – Crédit supplémentaire	**8 990 349**	-
Crédit 5 – Virement du Conseil du Trésor	**-**	3 236 875
Crédit 15 – Virement du Conseil du Trésor	**7 000**	-
Montants législatifs	**3 155 680**	3 082 784
Moins : Crédits annulés – Fonctionnement	**(843 070)**	(1 622 210)
Crédits de l'exercice utilisés	**39 419 959 $**	32 360 449 $

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice utilisés :

(en dollars)	2007	2006
Encaisse nette fournie par le gouvernement	**36 548 672 $**	33 807 536 $
Revenu non disponible pour la dépense	**107 216**	80 333
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	**(333 205)**	376 132
Variation des créditeurs et des charges à payer	**3 511 713**	(1 488 046)
Frais juridiques payés à Justice Canada	**(414 437)**	(415 506)
	2 764 071	(1 527 420)
Crédits de l'exercice utilisés	**39 419 959 $**	32 360 449 $

4. Débiteurs et avances

(en dollars)	2007	2006
Débiteurs – Autres ministères et organismes fédéraux	**346 535 $**	60 743 $
Débiteurs – Tiers de l'extérieur	**52 693**	5 280
Avances aux employés	**5 750**	5 750
	404 978 $	71 773 $

5. Immobilisations corporelles

(en dollars)	Coût			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	633 102 $	104 883 $	-	737 985 $
Matériel informatique	13 500 172	3 514 709	-	17 014 881
Produits logiciels	9 334 173	5 779 822	-	15 113 995
Autre matériel, y compris le mobilier	3 400 783	34 281	-	3 435 064
Améliorations locatives	5 714 194	106 638	-	5 820 832
Travaux en cours	4 916 204	(4 916 204)	-	
	37 498 628 $	4 624 129 $	-	42 122 757 $

(en dollars)	Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	540 718 $	70 902 $	-	611 620 $
Matériel informatique	12 453 573	353 305	-	12 806 878
Produits logiciels	7 665 753	1 060 482	-	8 726 235
Autre matériel, y compris le mobilier	1 592 523	286 586	-	1 879 109
Améliorations locatives	1 864 868	525 844	-	2 390 712
	24 117 435 $	2 297 119 $	-	26 414 554 $

(en dollars)	Valeur comptable nette	
	2006	2007
Machines et matériel	92 384 $	126 365 $
Matériel informatique	1 046 599	4 208 003
Produits logiciels	1 668 420	6 387 760
Autre matériel, y compris le mobilier	1 808 260	1 555 955
Améliorations locatives	3 849 326	3 430 120
Travaux en cours	4 916 204	-
	13 381 193 $	15 708 203 $

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élève à 2 297 119 $ (3 297 513 $ en 2006).

6. Avantages sociaux

a) Prestations de retraite :

Les employés de CANAFE participent au Régime de retraite de la fonction publique, parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 p. 100 par année de service validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées selon l'inflation.

Tant les employés que le Centre versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2006-2007, les charges s'élevaient à 2 696 580 $ (2 774 505 $ en 2005-2006), soit environ 2,2 fois les cotisations des employés (2,6 fois en 2005-2006).

La responsabilité du ministère relativement au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant au régime.

b) Indemnités de départ :

CANAFE verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final de ceux-ci, conformément à la politique pertinente du Conseil du Trésor. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quel était le passif au titre des indemnités de départ au 31 mars 2007 :

(en dollars)	2007	2006
Passif au titre des indemnités de départ, début de l'exercice	**4 017 978 $**	3 944 566 $
Charge pour l'exercice	**922 665**	412 060
Prestations versées pendant l'exercice	**(250 062)**	(338 648)
Passif au titre des indemnités de départ, fin de l'exercice	**4 690 581 $**	4 017 978 $

7. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de CANAFE peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels CANAFE sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de services. CANAFE a conclu des contrats de location de locaux à bureaux avec Travaux publics et Service gouvernementaux Canada (TPSGC) dans cinq endroits au Canada. Les paiements globaux minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2007-2008	2 963 $
2008-2009	1 236
2009-2010 et années subséquentes	–
	4 199 $

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, CANAFE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. CANAFE conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement d'autres ministères des services au titre des cotisations de l'employeur aux régimes de soins de la santé et de soins dentaires de l'ordre de 1 384 022 $ (1 219 650 $ en 2005-2006). Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité, de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par TPSGC et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de CANAFE.

b) Solde des débiteurs et des créditeurs entre apparentés à la fin de l'exercice :

(en dollars)	**2007**	2006
Débiteurs – Autres ministères et organismes	**346 535 $**	60 743 $
Créditeurs – Autres ministères et organismes	**644 828 $**	175 606 $

9. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.